



## CHARTE ETHIQUE DE PEUPLES ET MONTAGNES DU MEKONG

### Table des matières

<b>I.</b>	<b>Préambule</b> .....	<b>2</b>
<b>II.</b>	<b>Vision de PEMM</b> .....	<b>2</b>
<b>III.</b>	<b>Grands principes</b> .....	<b>2</b>
1)	<b>Gouvernance et vie associative</b> .....	<b>2</b>
2)	<b>Activités de l'association</b> .....	<b>2</b>
	Formations et accompagnement .....	2
	Chantiers d'adduction d'eau, d'assainissement et de traitement des déchets .....	3
	Activités de l'association en France .....	3
<b>IV.</b>	<b>Respect des personnes</b> .....	<b>4</b>
<b>V.</b>	<b>Indépendance</b> .....	<b>4</b>
<b>VI.</b>	<b>Financements</b> .....	<b>4</b>
<b>VII.</b>	<b>Partenariat équitable</b> .....	<b>4</b>
<b>VIII.</b>	<b>Amélioration continue</b> .....	<b>4</b>
<b>IX.</b>	<b>Transparence</b> .....	<b>4</b>
<b>X.</b>	<b>Conclusion :</b> .....	<b>4</b>

## I. Préambule

Peuples Et Montagnes du Mekong (PEMM) et ses membres (bénévoles, salariés, services civiques compris) partagent des valeurs basées sur une vision et des principes communs. Elle constitue le fondement des rapports de confiance entre PEMM et ses membres et leurs parties prenantes.

PEMM se situe dans une vision globale du territoire prenant en compte le médical, le sanitaire et l'environnement.

## II. Vision de PEMM

PEMM et ses membres agissent pour : « Un monde où la participation de tous et de toutes est mobilisée pour promouvoir une humanité sans pauvreté, sans inégalité et sans injustice, un monde de solidarité et d'égalité où les droits humains et l'environnement sont respectés, ceci dans la mesure de leurs possibilités d'action dans le pays où ils interviennent » <sup>1</sup>

## III. Grands principes

### 1) Gouvernance et vie associative

PEMM veille à mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de gouvernance. Elle définit un projet associatif, des missions, une organisation et un processus décisionnel. Elle applique les procédures dont elle s'est dotée dans le respect de ses valeurs.

A cet effet elle informe son personnel, ses volontaires et bénévoles sur les conduites à tenir dans tous les champs d'implication.

PEMM a le souci d'informer ses différents partenaires de ses activités et d'agir, à chaque fois que possible, dans la complémentarité des missions sur le territoire où ils interviennent.

### 2) Activités de l'association

Peuples Et Montagnes Du Mékong (PEMM) est une association française d'intérêt général et de solidarité internationale qui intervient dans le nord du Laos depuis 2011.

Elle vise à promouvoir et soutenir sans distinction, l'aide et la solidarité des peuples et groupes ethniques vivants sur les rives du Mékong et dans les montagnes environnantes.

PEMM a fait le choix de privilégier des actions à moyen et long terme qui permettent d'avoir un effet durable auprès des populations.

#### Formations et accompagnement

PEMM propose des formations destinées aux personnels locaux de santé ainsi qu'à la population et un accompagnement dans les établissements de santé et les villages.

Compagnonnage signifie partages et échanges des connaissances entre les professionnels de santé missionnés par PEMM et les professionnels de santé des centres de santé auprès desquels PEMM intervient, dans le respect mutuel. Il se fait dans le respect des us et coutumes au Laos, ainsi que des algorithmes de prise en charge et des recommandations éditées par le ministère de la santé du Laos. Le professionnel missionné par PEMM ne doit en aucun cas imposer ses façons de faire occidentales

---

<sup>1</sup> Cf. Charte éthique de Coordination Sud

et remplacer le professionnel du centre de santé dans ses tâches auprès du patient. Ils se concertent pour examiner ensemble le patient et déterminer la conduite à tenir – *in fine c'est l'avis du professionnel lao qui prédomine.*

Enfin, une mission exploratoire préalable, associant des professionnels Laos et ceux de PEMM aura listé les attentes des professionnels et leurs besoins, tant en matière de formation que de matériel permettant la mise en œuvre des techniques apprises lors des formations. PEMM se soucie du problème du handicap au Laos et accompagne les professionnels dans leur prise en charge

[Chantiers d'adduction d'eau, d'assainissement et de traitement des déchets](#)

PEMM fait des projets d'adduction d'eau pour les villages, certains hôpitaux de district et centres de santé, d'assainissement et de traitement des déchets après une étude de terrain approfondie (acceptation, possibilités techniques et financement, etc.) et avec la participation active du chef du village, des villageois et du personnel de santé. PEMM prend en compte l'environnement dans lequel travaillent les personnels de santé et participe, à chaque fois que possible, à la mise en place de chantiers qui permettent d'améliorer les conditions de travail de ces personnels.

PEMM s'intègre aux plans de développement et à la politique de santé des autorités du Laos.

Ces projets sont réalisés en fonction des sollicitations exprimées par les autorités et des besoins qui émergent « sur le terrain ». PEMM se réserve le droit de faire évoluer ces propositions de projets tant qu'ils sont en accord avec l'objet social de l'association et son éthique.

PEMM réalisera les travaux selon les normes en vigueur dans le pays et à défaut selon les normes européennes.

[Activités de l'association en France](#)

La siège de PEMM étant à Saint-Etienne, l'association est amenée à réaliser des activités en France (actions de communication, évènements, réunions partenariales, etc.). Ce cadre ne déroge pas à l'éthique de l'association. Toute action de communication respectera les valeurs de l'association et une vigilance au message véhiculé sera faite (que ce soit à l'oral, sur des documents ou les réseaux sociaux etc.).

Aussi, concernant la vente d'objets artisanaux au local-boutique pour le compte de PEMM, il est impératif d'assurer une transparence totale et de garantir l'authenticité des produits proposés. Ce principe repose sur les éléments suivants :

**Clarté sur la finalité des fonds :** Il est essentiel d'informer clairement les acheteurs sur la destination des fonds recueillis, en expliquant que ces fonds seront utilisés au sein de l'association sans but lucratif.

**Respect des artisans :** Les artisans dont les œuvres sont vendues doivent être traités avec respect et équité. Cela inclut la reconnaissance appropriée de leur travail, le paiement d'un juste prix pour leurs créations et le respect des droits de propriété intellectuelle. **Responsabilité et honnêteté :** Les

membres de l'association impliqués dans la vente doivent agir de manière responsable et honnête. Cela implique une gestion financière rigoureuse des fonds recueillis, ainsi qu'une communication honnête et transparente avec les acheteurs. **Engagement envers la**

**communauté :** La vente d'objets artisanaux doit viser non seulement à soutenir financièrement l'association, mais aussi à valoriser et promouvoir les compétences et les traditions artisanales.

En appliquant ces principes, nous nous assurons que la vente d'objets artisanaux sont menées de manière éthique, respectueuse et bénéfique pour toutes les parties concernées.

#### IV. Respect des personnes

PEMM est apolitique et non confessionnelle. Ses valeurs sont des valeurs d'humanisme, de solidarité et de partage.

PEMM et ses membres s'engagent à garantir et promouvoir le principe d'humanité en toutes circonstances, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme (ONU-1948), de la Déclaration des droits de l'enfant (Unicef-20/11/1959), de ses protocoles et conventions additionnels.

#### V. Indépendance

PEMM œuvre pour l'intérêt général. Dans sa gouvernance et ses actions, PEMM veille à son indépendance vis à vis des partis politiques, des institutions publiques et des intérêts privés, afin d'assurer le respect de ses projets associatifs et de sa liberté d'initiative.

#### VI. Financements

PEMM se donne les moyens d'être vigilant quant à la provenance et à l'utilisation des fonds dont elle bénéficie. A cet égard PEMM veille au respect des valeurs de ses projets associatifs, en cohérence avec ses règles éthiques.

#### VII. Partenariat équitable

PEMM s'assure que ses actions sont fondées sur des partenariats équitables, respectueux de la souveraineté de toutes les parties, au service d'un projet social.

Ce principe de partenariat vise à une coopération mutuellement bénéfique, qui repose sur une coresponsabilité pour garantir la pertinence et la pérennité des actions entreprises.

#### VIII. Amélioration continue

PEMM cherche à avoir un regard critique sur ses propres pratiques à travers le suivi, l'évaluation et la capitalisation de ses actions. Elle tire parti des connaissances accumulées par elle-même, ses partenaires et ses pairs, ainsi que toute autre partie prenante en vue de favoriser une démarche d'amélioration, continue de ses pratiques.

#### IX. Transparence

PEMM agit avec transparence dans le partage d'informations sur ses activités avec les autres associations agissant dans les mêmes domaines d'activités et dans le même pays.

Pour ce faire, PEMM met à disposition des parties prenantes les informations compréhensibles démontrant qu'elle agit de manière responsable et cohérente sur les plans éthique, humain, social, environnemental, économique et financier.

#### X. Conclusion :

PEMM et ses membres sont signataires de la présente charte éthique. Ils garantissent sa mise en œuvre en leur sein. Ils rendent compte par des mécanismes adaptés du respect et du suivi de cette charte éthique.

Le Conseil d'Administration sous la tutelle de l'Assemblée Générale est le garant de l'application de cette charte éthique.

*Adoptée le 14 septembre 2024*

*Signature :*